Communiqué à la presse

Retour sur la signature de la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Luberon et la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Le 15 octobre 2024 à Avignon, Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon, et Georgia LAMBERTIN, Présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse, ont signé la convention-cadre de partenariat entre les deux structures, à l'occasion du Salon Med'agri.

L'agriculture occupe une position essentielle au sein du Parc du Luberon. Elle nous nourrit, façonne nos paysages, contribue à l'ouverture des milieux et à la prévention des incendies, et elle reste la principale activité exportatrice du Luberon.

L'agriculture participe à l'équilibre économique, environnemental et social des territoires. La préserver, l'accompagner dans son développement, c'est concourir au maintien et au développement du potentiel productif mais aussi à la production de biens publics : services environnementaux et territoriaux, emploi, alimentation.

Vitale en termes d'équilibre, l'activité agricole traverse pourtant aujourd'hui une période de mutation qui la fragilise : concurrence (difficultés de la filière viticole notamment), aléas climatiques, rareté de la ressource en eau, entrainent des pertes de productions, de fortes incertitudes face à l'avenir, des besoins d'adaptation rapides.

Une collaboration de longue date existe entre le Parc du Luberon et les Chambres d'agriculture de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence, par le biais de projets élaborés et mis en œuvre en partenariat, au service de l'agriculture locale, à l'instar des PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques), qui permettent aux agriculteurs de bénéficier de compensations financières lorsqu'ils

s’engagent à modifier leurs pratiques pour réaliser des économies d’eau et s’adapter au changement climatique.

La Chambre d'agriculture de Vaucluse accompagne les agriculteurs par la recherche et le développement, la formation, le conseil, la gestion de projets. Elle défend leurs intérêts à l’échelon territorial.

En matière d’agriculture, **le Parc naturel régional du Luberon** pilote le Projet alimentaire territorial du Luberon, en lien avec de multiples partenaires institutionnels, associatifs, professionnels, selon ces axes :

- **préserver les terres agricoles et l’installations d’agriculteurs**
- **structurer des filières agroécologiques de grande qualité**
- **développer les circuits courts et de proximité**
- **agir pour une restauration collective locale**
- **sensibiliser, communiquer et former à l’alimentation durable**
- **lutter contre la précarité alimentaire**
- **donner du goût à l’identité et à l’attractivité du territoire**.

« Parce que nos deux structures sont engagées au service des agriculteurs, elles visent, à travers cette convention, à agir et œuvrer ensemble en direction des activités agricoles, pastorales et forestières, clés de voûte de l’économie locale et du projet de Parc du Luberon, pour une agriculture durable, justement rémunératrice, respectueuse des femmes et des hommes du territoire, et de l’environnement. »
Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon

Le partenariat entre le Parc et la Chambre d’agriculture se traduira par un soutien à l’agriculture locale selon les axes définis dans la Charte de Parc, à savoir l’appui à la structuration des filières, l’installation et la transmission, l’accompagnement des exploitations et des filières dans leur adaptation au changement climatique, la préservation du foncier agricole, la promotion des produits agricoles et des circuits courts, le réseau Bienvenue à la ferme, la marque Valeurs Parc, autant d’orientations que la Chambre d’agriculture met également en œuvre au quotidien.

< Chiffres clés recensement agricole 2020 Parc naturel régional du Luberon >
(source Agreste)

Nombre total d'exploitations : 1 720
SAU totale (ha) : 53 445

Nombre de chefs d'exploitation : 2 043
└ dont femmes 32 %

Une autre vie s'invente ici

Contacts Parc naturel régional du Luberon
Agriculture et Tourisme durables, Économie responsable : Isabelle Bayonnette – 04 90 04 42 00 – isabelle.bayonnette@parcduluberon.fr
Presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr
60, place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr